

# SAVAS

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 MARS 2007

### MAIRIE DE SAVAS

PRESENTS : M. BERTRAND D. - COSTE S. - M. DESSEMOND R – M. FERRAND J. –  
Mme FOREL M. – M. GERY J. – M. MANOHA B. – Mme MARCON C. – Mme MICALLEF  
MORENO C. - M. PERRET A. – M. SEJALLET P. – Mme SERAYET M. – M. THOMAS A.

ABSENTS EXCUSES : Mme ROUSSON F. (pouvoir à Mme FOREL M.) - M. RULLIERE Y. -

Approbation à l'unanimité du compte rendu du précédent conseil

### **DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU CANTON DE SERRIERES**

Les conditions sont réunies pour procéder à la dissolution du syndicat Mixte du Canton de Serrières. Lecture est faite de la proposition des modalités financières de dissolution établie par le cabinet K.P.M.G.. Unanimité pour approuver cette dissolution.

### **EMPLOI DE L'AGENT D'ENTRETIEN TRANSFERE DU SYNDICAT MIXTE DU CANTON DE SERRIERES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIVARHONE : CONVENTION DE PARTENARIAT**

Les communes de Savas, Thorrenc, la Communauté de Communes Rhône Valloire et le SIVU de la structure Multi Accueil et CLSH de Peaugres se sont engagés à signer une convention avec la Communauté de Communes VIVARHONE pour établir un partenariat entre les diverses collectivités sur l'emploi de l'agent d'entretien. Lecture est faite de la convention de partenariat. Approbation de cette convention à l'unanimité.

### **SIVU DES INFOROUTES DE L'ARDECHE**

Approbation à l'unanimité des demandes d'adhésions et des demandes de retraits des communes ou groupements de communes figurant dans le document joint en annexe.

### **LOI DE FINANCES : TAUX REPRESENTATIFS DU COUT DES TRANSFERTS**

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Conseil de Communauté du 25 janvier 2007. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux représentatifs 2004, 2005, 2006 tels qu'ils ont été votés par le Conseil Communautaire.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES : MODIFICATION DES STATUTS**

Madame le Maire présente la modification des statuts approuvée par le conseil de Communauté le 12 février 2007 : portant sur l'article 3. « Le paragraphe 3-3 est supprimé , les paragraphes 3-4 et 3-5 deviennent en conséquence les paragraphes 3-3 et 3-4 ». Unanimité.

### **MAINTENANCE DU LOGICIEL EDICOM PAR LA SOCIETE SIRAP**

Unanimité pour approuver le nouveau contrat proposé par la société SIRAP regroupant les deux intégrations de données cadastrales (plan et matrices) en annexe au contrat de maintenance.

### **MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SAMOYAS/LE SOULIER**

La commission a fait une étude comparative des offres et a donné pour avis de retenir POYRY Environnement. Selon les critères de jugement retenus ce bureau d'études présente l'offre économiquement la plus avantageuse. Ce choix est approuvé à l'unanimité.

## **PAIEMENT D'HEURES COMPLEMENTAIRES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la charge actuelle de travail au niveau du secrétariat il est nécessaire d'augmenter temporairement le temps de travail de Madame Maryse CHAMARD et propose 8 heures complémentaires au mois de mars 2007. Unanimité.

## **CIMETIERE : RETROCESSION D'UNE CONCESSION**

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de rétrocession d'une concession à la commune.

## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2006**

Une présentation détaillée est faite des comptes administratifs 2006.

### **Budget communal :**

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 285 044,88 € et les recettes s'élèvent à 342 328,42 € soit un excédent de clôture de 57 283,54 €.

En investissement les dépenses s'élèvent à 85 469,52 € et les recettes s'élèvent à 83 111,12 € soit un déficit de clôture de 2 358,40 €.

Affectation des résultats : 2 358,40 € en investissement et 54 925,14 € au compte excédent de fonctionnement reporté.

### **Budget assainissement :**

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 31 255,88 € et les recettes s'élèvent à 40 233,53 soit un excédent de clôture de 8 977,65 €.

En investissement les dépenses s'élèvent à 19 589,51 € et les recettes s'élèvent à 16 844,41 € soit un déficit de clôture de 2 745,10 €.

Affectation des résultats : 2 745,10 € en investissement et 6 223,55 € au compte excédent de fonctionnement reporté.

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2006**

Considérant l'identité de valeur, entre les comptes de gestion établis par le trésorier de Serrières et les comptes administratifs le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des comptes de gestion.

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Dans l'attente du règlement définitif de la procédure relative à la discothèque il n'est pas envisagé de prévoir d'importants investissements hormis l'assainissement de Samoyas/le Soulier.

## **DOSSIERS EN COURS**

Information du conseil municipal sur les dossiers en cours : révision simplifiée et modification du Plan Local d'Urbanisme, négociations pour les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la voirie communale, 2<sup>ème</sup> tranche de travaux pour l'élimination des Eaux Claires Parasites au Village et à Eteize.

## **COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

Des informations sont apportées suite à diverses réunions : Ordures ménagères, SYTRAD, rencontre avec le chef de secteur de la SAUR, suite à la demande de conseillers municipaux, Comité de Pilotage du Suc de Clava, Syndicat de transport scolaire, Programme Local de l'Habitat.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Le SDIS organisera des exercices sur la commune du 19 au 22 mars dans le cadre d'un stage « feux de forêts ».

La Fédération des Chasseurs effectuera des comptages de nuit sur Savas les 12, 13 et 14 mars.

La FNACA invite tous les conseillers municipaux à participer à la commémoration du 19 mars 1962 le lundi 19 mars à 18h à Saint Clair.

La commune de Thorrenc inaugure sa station d'épuration le 31 mars.

**Le Syndicat d'Initiative de Serrières** organise à Vinzieux la Marche cantonale le jeudi 17 mai jour de l'Ascension.

**L'OGEC** organise sa soirée familiale le 17 mars.

**Les restos du Cœur et la SEMAD** remercient la commune pour la subvention attribuée.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 29 mars pour le vote du budget.

Rappel des dates des élections présidentielles (22 avril – 6 mai) et législatives (10 et 17 juin).

La séance est levée à 21 heures.